

**DOSSIER** : Intercommunalité et mutualisation : les clés d'une gouvernance partagéeDossier publié à l'adresse <https://www.lagazettedescommunes.com/768609/intercos-les-competences-sont-a-la-carte-ou-au-menu/>

GOUVERNANCE

## Intercos : les compétences sont à la carte ou au menu

Pablo Aiquel | France | Publié le 12/10/2021 | Mis à jour le 11/10/2021

**La répartition des rôles simplifiée par la loi, l'harmonisation des compétences et les délégations d'exercice commencent à se mettre en place. Exemples.**

<sup>[1]</sup>C'est tout frais : la

communauté de communes des vallées d'Auge et du Merlerault (46 communes, 15 200 hab., Orne) a adopté mi-septembre une harmonisation des compétences, découlant de son projet de territoire. « Depuis la fusion en 2017, il n'y avait pas eu une véritable harmonisation prenant en compte les enjeux financiers. Mais les trois communautés historiques avaient des fonctionnements différents, il fallait donc passer par là », explique le DGS, Daniel Pereira, arrivé cette année.

Exit les compétences « optionnelles » parmi lesquelles il fallait en choisir un certain nombre. Désormais, avec la loi « Lecornu », c'est à la carte ou au menu. « Nous montons tout ce qui est voire revêtu à la com'com, et on redescend quelques feux tricolores. Même les agents finissaient par s'y perdre. En revanche, l'élagage des haies revient aux communes, tout comme le déneigement, pour lequel un seul EPCI était compétent », liste-t-il.

### Pas de redécoupage

« Les équipements sportifs, stades municipaux, tennis, etc. redescendent aux communes, la com'com garde quelques grands équipements : piscine, halle de sport, gymnase. La santé et les musées à la com'com, la vie associative aux communes. Nous gardons le musée du Camembert et l'éco-musée de la Pomme, car nous avons le tourisme et le développement économique », poursuit celui qui a mis en place un plan pluriannuel d'investissement.

Afin de tout mettre en œuvre à partir du 1er janvier, l'EPCI se dirige vers un schéma de mutualisation lui permettant d'éviter un maximum de transferts d'agents. Là encore, en utilisant les prérogatives prévues par la loi. En revanche, pas question de redécouper le territoire comme un fromage. « Nous n'allons pas territorialiser pour revenir aux découpages d'avant. L'idée, c'est que le territoire ne fasse plus qu'un », affirme le DGS.

## L'exercice doit être choisi

La palette des possibles est assez diversifiée car elle permet également de ne pas avoir un traitement harmonisé sur l'ensemble du territoire. Là où des communes nouvelles ont été créées, rien n'empêche, par exemple, de déléguer l'exercice d'une compétence à une commune qui en a les moyens techniques et ne pas le faire par ailleurs. Toutefois, cela reste encore assez théorique. Certains syndicats, voués à disparaître, ont pu rester vivants pour exercer la compétence de la distribution de l'eau, bien qu'elle reste à l'EPCI, notamment la stratégie tarifaire.

« Il faut qu'on arrête de vouloir à tout prix que l'intérêt d'une compétence soit attribué à un lieu ou à un autre, l'exercice des compétences doit être choisi. Les pratiques sont différentes à travers la France », tonne le président de l'Association des maires ruraux de France, Michel Fournier, élu (indépendant) dans une communauté XXL. « Pendant la crise, entre communes et intercos, chacun a su trouver sa place. Là, on est plutôt dans une phase où les territoires construisent un nouveau modèle », souligne, pour sa part, Floriane Boulay, de l'ADCF.

### Une convention de délégation plutôt que la disparition du syndicat



[2]

**Alain Borde, maire (DVD)  
d'Aurouër et président du  
syndicat intercommunal  
d'alimentation en eau  
potable rive droite Allier**

**CA Moulins agglomération (Allier), 44 communes, 67 600 hab.** – Il était moins une ! Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (Siaep) rive droite Allier, qui regroupe six communes situées à l'est de Moulins, devait subir le sort prévu par la loi « Notre » pour les syndicats inclus dans une communauté d'agglomération. « Nous étions voués à la disparition jusqu'à trois jours avant la promulgation de la loi "engagement et proximité", qui est revenue en arrière. Alors nous avons voulu garder l'exercice de la compétence », relate le président du Siaep, Alain Borde. La course d'obstacles administratifs a commencé. L'agglomération a décidé de garder la compétence mais d'en déléguer l'exercice au syndicat, à travers une convention de délégation, comme le lui permet la loi « Lecornu ». « Pour nous, cela ne change rien du tout. Nous avons sauvé notre syndicat, même si cela a été un peu lourd administrativement. Pour le personnel, c'était plus simple », affirme l'élu.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Dans les intercos, le retour en force des communes
- Le blues des DG d'intercos
- Des pistes pour redonner un élan aux intercommunalités